

A Lyon, le 27/06/2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Métropole de Lyon - L'accueil en crise et la protection de l'enfance bafouée

Expulsés du squat « La Cabane » géré par des étudiant.e.s, les jeunes temporairement hébergés par la Métropole de Lyon dans le foyer de la Sarra ont été pour certains (18) envoyés dans des foyers et pour d'autres (13) expulsés par les forces de l'ordre ce mardi 26 juin à l'aube. Motif de cette expulsion : ces jeunes n'ont pas été reconnus mineurs par la MEOMIE jugeant leurs documents d'identité insuffisants. La Métropole a dès lors fait cesser brutalement la mise à l'abri.

Nous tenons à soulever trois points :

- la Métropole avait-elle le droit de faire intervenir les forces de police pour évacuer les lieux sans décision de justice ? **Nous souhaitons connaître le cadre juridique qui a accompagné cette évacuation ;**
- la présomption de majorité opposée par la métropole vis-à-vis des 13 jeunes remis à la rue n'est qu'une présomption (qui s'oppose d'ailleurs à la présomption de minorité qui devrait être la règle) et c'est bien au juge pour enfant de se prononcer. Pour nous, cette remise à la rue va à l'encontre de la protection de l'enfance et du droit fondamental à l'hébergement. **Nous demandons donc que les 13 jeunes expulsés soient abrités le temps que le juge pour enfant statue ;**
- la Métropole de Lyon a délégué à Forum Réfugiés le premier accueil des mineurs migrants : c'est l'association qui procède aux entretiens destinés à estimer la minorité ou la majorité d'un.e jeune. Pour autant, c'est à la Métropole (MEOMIE) que revient au final la décision d'accepter la minorité. Or la MEOMIE ne suit pas une partie des estimations émises par Forum Réfugiés... **En effet, il semblerait que le nombre de refus de la part de la MEOMIE corresponde presque exactement au pourcentage national (40%) de refus des « mineurs ». Y a-t-il consigne pour appliquer ce « taux » de rejet sur l'ensemble du territoire ? Si tel était le cas, nous serions en présence d'une atteinte directe à la protection de l'enfance !**

Parallèlement aux expulsions répétées, et parfois violentes, de ces dernières semaines, le désengagement du Secours Catholique du dispositif Sésame qui permettait un repas par jour aux jeunes migrants a entraîné la fin de l'aide de la Ville de Lyon, alors même que d'autres associations se sont proposées pour prendre le relais. **Depuis plus d'un mois, nombre d'entre eux doivent trouver de quoi se nourrir par eux-mêmes !**

Voilà toute l'ampleur de la crise de la politique de l'accueil dans la métropole de Lyon !

La France doit cesser d'être parmi les pays d'Europe qui accueillent le moins de réfugiés et arrêter sa politique de harcèlement des migrants dénoncée par des rapports internationaux. Le droit de quitter son pays et d'y revenir à tout moment est inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la métropole de Lyon se doit de mettre tout en œuvre pour respecter la Convention internationale des droits de l'enfant et la Convention de Genève pour les réfugiés.

Cela commence par l'accueil inconditionnel des enfants !

Les élu.e.s Lyon Citoyenne et Solidaire

Elliott Aubin, Laurence Boffet, Isabelle Granjon, Corinne lehl, Nathalie Perrin-Gilbert

Crise migratoire en Europe, un fantasme démenti par les chiffres :

En 2017, le nombre total des entrées de migrant.e.s en Europe ne représente que 0,24 % de ses 508,2 millions d'habitant.e.s. et les 2 millions de réfugié.e.s représentent 0,40 % de sa population.

En France, le chiffre de 100 000 demandeur.se.s d'asile répété en boucle représente 0,15% de notre population (2017). En 2016, la France est 23^{ème} sur 28 pour la délivrance d'un titre de réfugié en 1^{ère} instance (1^{ers} du classement : Slovaquie, Malte et les Pays-Bas).

En 2015, les migrants étaient 244 millions dans le monde, principalement entre régions voisines. En premier lieu le continent asiatique (80 millions), l'Europe (62 millions, mais là on parle d'expatriés !), l'Afrique arrivant bien après (39 millions) : c'est 3,5% de la population mondiale contre 5% au début du XXème siècle.

Depuis 2000, l'Europe a dépensé plus de 20 milliards d'euros pour fermer ses frontières, siphonnant dans le même temps l'aide au développement des pays de départ.

En 2016, l'Europe a délivré 3,4 millions de titre de séjour, la première nationalité bénéficiaire étant.. les Ukrainien.e.s